



Communiqué de presse

Paris, le 6 mai 2021

Shift Technology est la 9ème licorne française identifiée par Les Trophées des Futures Licornes.

Les Trophées des Futures Licornes se félicitent du succès de Shift Technology nouvelle licorne française après sa levée de fonds d'environ 183 millions d'euros qui serviront à recruter 300 data-scientistes et assureront son développement international. L'international représente déjà 50% du CA de Shift Technology.

La société, s'ajoute à Neoen, Deezer, Doctolib, ContentSquare, Voodoo, Mirakl, Vestiaire Collective et Alan devenues Licornes après avoir été identifiées comme une future licorne au cours de trois dernières éditions des Trophées. Alan avait été sélectionné en 2020.

A l'origine, Shift Technology proposait aux assureurs une solution de détection de fraude fondée sur l'intelligence artificielle avec un taux de pertinence de 75%. Depuis, l'offre s'est étoffée et regroupe désormais cinq produits, dont l'automatisation de gestion de sinistres et la détection de délits financiers. *"Nous avons réussi à faire nos preuves en montrant que l'intelligence artificielle peut avoir un impact sur différentes étapes de la vie d'une police d'assurance et qu'on ne s'adresse pas juste à un marché de niche de détection de fraude à l'assurance"*, indique Jérémie Jawish. A ce jour, Shift Technology revendique plus de 100 clients à travers le monde, dont Axa, Macif, Covéa ou encore Mitsui Sumitomo Insurance.

Tous les partenaires des Trophées disent BRAVO aux équipes de Shift Technology qui a été lauréat des Trophées dès 2018.

A propos des Trophées des Futures Licornes :

Entrepreneur Invest, Euronext, emlyon Business School, la Caisse d'Épargne et Reputation Age saluent et célèbrent le potentiel de croissance des entreprises technologiques françaises en remettant les « Trophées des Futures Licornes » depuis 2018. ***Cette 9ème licorne démontre la solidité et la pertinence du travail effectué par les Trophées afin de sélectionner les pépites françaises.***

Afin d'être éligible à la sélection, les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- Avoir son siège social en France ;
- Avoir été créée depuis moins de 15 ans ;
- Avoir levé au moins 5 millions d'euros depuis sa création ;
- Être une entreprise indépendante non cotée ;
- Être éligible à l'une des cinq catégories étudiées (BioTech & Medtech, Industrie 4.0, GreenTech & Mobilité, SaaS, IA & Big Data et E-commerce & Services) ;

Une licorne est une entreprise technologique non cotée dont la valorisation est supérieure à un milliard d'euros.
(<https://tropheesdesfutureslicornes.fr>)

Contact presse : Charles-Henri d'Auvigny charles-henri@reputation-age.com 06 09 67 49 81

